

REGLEMENT DE COURSE
ENDURANCE « ENDURICEYS » 2018



- **La manifestation**

ENDURICEYS est une endurance de moto le 28 octobre 2018
Point GPS 47,987991, 4.412858

- **L'endurance moto :**

Endurance de 05 heures par équipage de deux pilotes avec une ou deux motos.

Endurance de 03 heures pour un pilote solo.

Le départ en ligne se fera à partir de 10h00 pour une arrivée à 15h00

Le circuit d'une longueur de 6.5 kms sera situé en intégralité sur la commune des Riceys, au lieu-dit « Cul Brûlé ».

- **Les spectateurs**

Pour cette édition, nous espérons de 500 à 1000 visiteurs sur la journée suivant la météo. Ils auront un accès à un parking gratuit situé sur et en face du terrain qui sera matérialisé par des pancartes et banderoles.

Différentes zones ouvertes au public seront accessibles près du départ.

- **Le programme du Week end**

➤ Samedi 27 Octobre 2018

16h à 19h : contrôles administratifs et techniques

➤ Dimanche 28 Octobre 2018

6h30 à 08h00 : Contrôles administratifs et techniques

08h30 à 09h00 : Tour de reconnaissance

09h30 : Mise en grille

10h00 : Départ des solos et duos

13h00 : Arrivée des solos

15h00 : Arrivée des duos

16h30 : Remise des prix

Moto Club Des Riceys et environs

Règlement particulier

- **Définition**

Le Moto Club des Riceys organise une épreuve d'endurance tout terrain le 28 Octobre 2018, sur un nouveau terrain situé sur la commune des Riceys.

- **Circuit**

La ligne de départ fait 150 mètres de long sur une largeur de 25 mètres.

Le circuit est de type endurance TT, une partie prairie, une partie boisée et une partie franchissement. Il a une longueur de 6.5 kms et une largeur de 3 à 10 mètres.

- **Pilotes admis**

Tous les pilotes âgés de plus de 15 ans, titulaire d'une licence délivrée par la FFM.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

- **Catégories**

E1

E2

E3

Féminine

Junior

Vétéran

Super vétéran

- **Inscriptions et Engagements**

Les inscriptions se feront en ligne sur le site « Moto TT »

Les droits d'engagements sont fixés à 60 € pour les solos et 120 € pour les duos.

La clôture des engagements est fixée au 15 Octobre 2018.

Après cette date, aucun engagement ne sera remboursé sans présentation d'un certificat médical.

- **Numéros de course**

Les numéros de course seront attribués par l'équipe organisatrice du Moto Club des Riceys, par ordre d'arrivée des engagements. Les plaques autocollantes sont fournies par le club et vous seront données lors de vos vérifications administratives.

- **Chronométrage**

MOTO TT est chargé du chronométrage qui s'effectuera par « transpondeurs »

Le compteur est une étiquette collée sur le casque donc aucune caution n'est demandée puisqu'il n'y a pas de restitution de matériel.

- **Durée de l'épreuve**

5 h 00 pour les duos et 3 h 00 pour les solos

Vérifications administratives

Le samedi 27 Octobre 2018 de 16h00 à 19h00 et le dimanche 28 Octobre 2018 de 6h30 à 08h00. Le pilote devra se présenter avec

➤ sa licence 2018 (NCO ou LJA),

➤ une autorisation parentale pour les pilotes mineurs.

Et pour les licences une épreuve,

➤ un certificat médical de moins de 6 mois

➤ la demande de licence « une manifestation » complétée et validée impérativement sur le site www.ffmoto.org/journée-licence.

Présentation de l'extincteur impérative .

-

- **Vérifications techniques**

Le pilote devra se présenter au contrôle technique avec son casque homologué obligatoire (étiquette ECE02205) ainsi qu'un gilet intégral homologué norme EN 14021 ou EN 1621-1 ou EN 1621-2 ;

Il est interdit de jeter les Tear-off dans la nature. Il est recommandé d'utiliser des roll-off. Les motos doivent être conformes au règlement technique d'endurance moto sans oublier :

- œ la moto devra être présentée avec les plaques numéros fournies par le Moto Club des Riceys,
- œ le bruit ne devra excéder 114 décibels maxi,
- œ coupe circuit obligatoire
- œ protection de guidon type mousse et protection de pignon de sortie de boîte
- œ les béquilles sont interdites et devront être démontées
- œ protéger les phares pour les plaques phares d'enduro

Toute machine ou équipement non conforme, empêchera le départ du pilote et le droit d'engagement ne sera pas remboursé.

- **Équipement**

Les pilotes devront être équipé d'un équipement minimum : casque, gilet homologué, bottes, gants, et maillot manche longue.

- **Environnement**

Pour le respect de l'environnement, il est interdit de jeter les détritrus sur place, d'ailleurs les pilotes et accompagnants seront priés de ramener leurs détritrus. Les tapis environnementaux sont obligatoires au parc coureur et au stand.

- **Essais**

Des essais libres obligatoires seront organisés à 8h30 et ne seront ouverts qu'aux machines ayant été acceptées au contrôle technique.

Chaque pilote devra parcourir au minimum un tour de reconnaissance afin d'y vérifier le bon fonctionnement des transpondeurs. Sans cela, la participation à la course sera refusée et le droit d'engagement ne sera pas remboursé.

- **Départ**

Les machines devront être mises en place 30 minutes avant le départ aux emplacements prévus. Les pilotes feront en ligne par vagues de 25 pilotes.

-

Ravitaillement

Un emplacement de 9 m de long sur 3 m de large sera réservé à chaque équipe (fourgon + tonnelle).

Chaque équipe devra être en possession d'un extincteur à poudre en état de marche. Le carburant devra être stocké dans des récipients prévus à cet effet.

Les ravitaillements et interventions mécaniques ne pourront se faire uniquement SUR UN TAPIS ENVIRONNEMENTAL ABSORBANT ET ETANCHE.

LE MOTEUR DEVRA ETRE ARRETE SOUS PEINE D'EXCLUSION.

IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LES STANDS.

Les officiels seront particulièrement attentifs et stricts sur ces points.

ATTENTION : Chaque pilote aura l'obligation de faire au moins 2 arrêts aux stands pendant la course.

- **Réparations**

Seuls le cadre et le bas moteur ne pourront être changés. Les réparations devront être effectuées aux stands. En dehors des stands, les pilotes devront faire eux-mêmes leur mécanique en veillant à ne pas provoquer de gêne ou de danger pour les autres concurrents. Toute intervention extérieure est interdite en dehors des stands.

- **Fin de course**

Une fois le temps de la durée réglementaire de la catégorie en compétition écoulé, la course sera considérée comme terminée et l'abaissement du drapeau à damier se fera sur le premier classé.

- **Récompenses**

Un trophée aux vainqueurs du classement « scratch ». Une coupe aux 3 premiers de chaque catégorie.

- **Parc coureurs**

L'utilisation d'une mini-moto ou tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du parc et des accès publics, sous peine de sanction.

Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords, avant, pendant et après la course.

Les sanctions prises à l'encontre d'un accompagnateur pour non-respect des règles édictées seront appliquées à l'équipage de celui-ci.

Il est interdit de laver les motos dans le parc coureurs.

Tout pilote ne respectant pas le règlement se verra infliger une amende de 20 €.

Le bruit ne sera plus admis après 23h00 le soir et avant 06h00 le matin.

Le carburant devra être stocké dans des récipients prévus à cet effet.

Un extincteur dans chaque stand coureur est obligatoire.

-

Sanctions

- Machine non conforme = Départ refusé

Essai non effectué = Départ refusé

- Vitesse excessive dans les stands

-1ère infraction = Avertissement

-2 -ème infraction = Exclusion

- Ravitaillement moteur en marche ou hors du tapis environnemental

-1 ère infraction = 1 tour de pénalité

-2 -ème infraction = Exclusion

- Non-respect du signal d'un commissaire

-1 ère infraction = 1 tour de pénalité

-2 -ème infraction = Exclusion

- Ravitaillement en dehors des stands= Exclusion

- Réparation contraire au règlement = Exclusion

- Couper le balisage ou sortir volontairement du tracé ou du circuit = Exclusion

- **Sécurité**

Un médecin et des secouristes en nombre suffisant, 2 véhicules ambulances, 1 poste de soins, une zone de pose hélicoptère, des commissaires fixes avec extincteurs, commissaires roulants, etc.

- **Assurance**

Conforme à la législation en vigueur.

Couverture des risques AVIVA Lejeune Bar Sur Seine

- **Officiels**

Directeur de course : PERRET Christophe

Commissaires sportifs : PIDANSAT Frédéric – Président/ Arbitre du Jury
GUERIN Jérôme – Responsable Chronométrage

•

Commissaires de piste : en nombre suffisant – 12 postes de commissaire.

Commissaire technique : BOURGERIE Christian – Commissaire/ Responsable technique

LE MOTO CLUB SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER LES HORAIRES EN CAS D'INTEMPERIES OU CAS DE FORCE MAJEURE.